71e ANNEE. — N° 111. VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1931.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise anglaise devrait être pour nous, Français, une grande et terrible leçon. Il faut faire de la déflation budgétaire. On ne pourra, sans cela, diminuer aucun impôt. Dépenser moins est le seul moyen de moins payer.

On peut parler de tout et d'autres choses encore à propos de cette crise anglaise à quoi le monde assiste, anxieux et stupéfait. Certains faits sont si invraisemblables, si contraires aux traditions, si opposés au courant naturel et à l'ordre habituel des événements et des hommes qu'on a peine à y croire même quand on les voit. Parmi ces choses extraordinaires, la plus étonnante de toutes n'est-elle pas le spectacle, à nos yeux révélé, d'une Angleterre indigente et souffrant du mal d'argent ?...

Je n'ai pas l'intention d'entrer à ce sujet en des considérations financières d'où je ne saurais peut-être comment sortir. Je comprends seulement que depuis lundi, après le vote du Parlement anglais décidant que la livre sterling n'est plus convertible en or, celle-ci, qui fut toujours le signe triomphant de la plus grande fortune, n'est plus désormais qu'un papier imprimé. Le prestige de la livre dominant les marchés et les Bourses y faisait régner la puissance britannique comme sa grande flotte sur toutes les mers. Elle faisait mieux que de s'égaler à l'or, elle le remplaçait ; elle lui prêtait son blason glorieux pour circuler dans le monde parmi les fronts inclinés des banquiers... Or, depuis trois jours, les guichets des banques se ferment devant cette reine de la finance à qui l'on refuse le change qu'elle réglait jusquici en souveraine incontestée... Ah ! si la grande Victoria voyait cela !

Et voilà ce qui est prodigieux ! Nous assistons depuis quelque dix ans à un phénomène dont l'importance capitale nous apparaît mal parce qu'il se réalise sous nos yeux, tout près de nous. Il faudrait du champ et de la perspective pour mesurer la grandeur de cette chute. Plus tard, ceux qui en suivront les émouvantes péripéties dans l'histoire comprendront mieux la portée et les conséquences de cette décadence où s'enfonce l'immense Empire britannique fut l'une des assises fondamentales du monde.

Abandonnée par ses grandes colonies qui ne gardent plus avec la métropole qu'un lien symbolique, dépouillée de sa souveraineté navale qui la rendait maîtresse des Océans, voilà maintenant la Grande-Bretagne atteinte dans sa souveraineté financière, elle dont la Cité, à Londres, était le centre et le régulateur de la finance internationale !...

⁂

Oh ! ce n'est pas un bilan de faillite que nous dressons ici. La Grande-Bretagne n'en est pas là. Le splendide effort de redressement qu'elle fait en ce moment assurera certainement son salut. Mais cette première place qu'elle occupait partout et à quoi elle tenait tant, ce n'est pas demain qu'elle la retrouvera !

Quant à nous, Français, nous devons profiter de cette grande et terrible leçon. Tant qu'il s'agissait de l'Allemagne ou de l'Italie ou de l'Australie on pouvait feindre de croire que la principale cause de leurs maux était dans leur faiblesse initiale, dans leur manque de moyens. Mais que l'Angleterre, à son tour, soit obligée de se mettre au pain sec et à l'eau, c'est un toscin d'alarme que nous ne pouvons plus négliger.

Or, tous les experts financiers sont d'accord. Ces pays souffrent tous du même mal. Ils ont trop dépensé. Ils ont gaspillé, ils ont établi leur budget non pas au niveau de leurs recettes mais au niveau de leurs dépenses. Pour pouvoir vivre au-delà de leurs moyens, ils ont vécu sur leur capital, qui a duré plus ou moins longtemps suivant qu'il était plus ou moins gros... Et les voilà contraints, maintenant, de se mettre au régime, de réduire leur train de maison, *d'économiser !*

Que cet enseignement ne soit pas perdu pour nous. Il nous montre clairement où est le vice du système et où est le remède qui consiste à diminuer le total des frais. C'est la seule bonne politique financière à suivre.

Il est chimérique de réclamer des dégrèvements particuliers tant qu'on ne les aura pas rendus praticables en réduisant d'abord l'ensemble de la charge fiscale. Les campagnes en faveur de telle ou telle suppression d'impôt ne peuvent aboutir qu'à des déceptions. Elles ont quelque chose de plus grave. Elles détournent l'esprit public de la seule solution efficace. Elles gaspillent en gestes vains, en manifestations oratoires des forces qu'il serait précieux d'employer à une œuvre utile... laquelle consisterait à porter jusqu'aux fonds des campagnes cette conviction *que les contribuables sont un !...*

Des dégrèvements de détail sont impossibles et personne n'obtiendra rien si chacun s'obstine à ne penser qu'à soi. Un tel problème requiert des mesures d'ensemble et non des aménagements par catégories séparées. *Si l'on veut payer moins, il faut dépenser moins.* Voilà la vérité qui n'est pourtant pas difficile à comprendre...

Or, les allègements sont indispensables pour permettre à l'industrie, à l'agriculture et au commerce français de tenir le coup et de se trouver en bonne posture sur le marché mondial. Ils sont nécessaires pour garder à la France le prestige considérable dont elle est entourée et la solidité financière qui lui permet de jouer ce rôle de puissance directrice qu'elle tient, du consentement général, dans le bouleversement universel.

Emile LAPORTE.

o-o-o

UN PETIT MOT D'ECRIT

DUEL HÉROÏ-COMIQUE

A propos des « souvenirs » de J.-J. Renaud, on rappelle l'histoire, racontée par Villemessant, d'une « affaire d'honneur » qui mit aux prises Aurélien Scholl et Francisque Sarcey, et qui est bien la meilleure bouffonnerie qu'on puisse lire. Sarcey venait de lâcher le Figaro *pour passer à l'*Opinion nationale *de Gueroult. Villemessant qui n'aimait pas qu'on abandonnât son journal décida d'éreinter périodiquement Sarcey et confia cette tâche à l'acerbe Scholl. Doux comme un agneau, le paisible Sarcey ne donna, de longtemps, nul signe d'émoi. Cependant un matin, après l'apparition de certaines* Oreilles de Sarcey, *rencontrant Scholl, sur les boulevards, il lui dit :*

— Cette fois, mon vieux, la mesure est comble. Tu peux dire à Villemessant qu'il va recevoir mes témoins.

Scholl courut rapporter le propos à son directeur qui faillit en mourir de rire :

— Sarcey !... vingt-cinq louis qu'il ne se battra pas !... mon bon Sarcey !...

— Vingt-cinq louis, fit Scholl, tenu.

Scholl fit un bond jusque chez Sarcey, rue de la Tour-d'Auvergne, qui l'accueillit avec placidité :

— Ah oui !... mes oreilles !... peuh !.., tu es drôle.

Et le polémiste du Figaro *de comprendre que ses vingt-cinq louis étaient très en danger. Il publia le lendemain matin un deuxième éreintement, mais tel que le soir même il recevait les témoins du « bon Sarcey ». Ils partirent aussitôt pour la Belgique. A Quévry, ils descendent dans un pré délicieux, mettent bas leurs vestes, sortent leurs épées et... apparaissent deux gendarmes belges. A cette époque, on ne plaisantait pas avec le duel Les deux ennemis ramassent en hâte leurs effets, remontent en voiture, et fouette cocher ! jusqu'à la gare la plus proche. Là, ils prennent le train pour Baden-Baden.*

— Tu comprends, expliquait Scholl à Sarcey, que nous ne pouvons pas retourner à Paris sans nous être rencontrés. L'injure était sanglante, la réparation doit l'être.

— Mais, faisait Sarcey, dis-moi, est-ce que tu as l'intention de me faire du mal ?

— Sois tranquille, je ferai attention !

— Et si j'ai besoin de souffler un peu?

— Tu souffleras tant que tu voudras.

Douze heures de chemin de fer. Arrivée à Baden-Baden. Descente. Deuxième pré. Combat. Sarcey, en trois ou quatre secondes, est piqué à la main. Une piqûre de sangsue. Une demi-heure après, les ennemis étaient attablés devant un apéritif au café de Russie, sur la place royale de Baden-Baden. Et de causer avec le propriétaire du café :

— Vous devez en avoir des duels par ici ?

— Jamais, monsieur.

— Ah !... les Badois sont si pacifiques que cela ?

— Heu... non... mais, quand ils ont quelque affaire à régler, ils vont en Suisse...

— En Suisse ?

— Oui, parce que dans le duché de Bade, le duel est puni de mort.

Pâleur générale. Une sueur subite couvrit les tempes de Sarcey qui cependant garda son sang-froid :

— Dites-moi, à quelle heure le premier train ?

— Dans vingt minutes.

— Voilà vingt francs... gardez.., au revoir

Sarcey ne respira vraiment qu'une fois à Strasbourg. Quant à Scholl, à peine arrivé à Paris, il alla encaisser les vingt-cinq louis de Villemessant. [De l'Ordre].

JACQUES LYNN.

Informations

Conseil des ministres

Un important conseil des ministres aura lieu vendredi à l'Elysée, sous la présidence de M. Paul Doumer.

A la veille de leur visite à Berlin, MM. Pierre Laval et Aristide Briand mettront leur collègue au courant du programme qu'ils comptent soumettre au gouvernement du Reich. D'autre part le Conseil des ministres sera saisi de l'invitation de se rendre à Washington faite à M. Pierre Laval par le Président Hoover.

Par déférence pour le conseil des ministres, M. Pierre Laval n'a pas cru, en effet, pouvoir donner une réponse définitive à l'ambassadeur des Etas-Unis, mais si aucune raison majeure ne le retient à Paris, il semble bien difficile qu'il puisse refuser de se rendre à cette invitation.

MM. Laval et Briand à Berlin

Le programme de la visite de MM. Laval et Briand à Berlin a été arrté de la façon suivante d'accord entre les deux gouvernements :

Dimanche, M. Curtius offrira à MM. Laval et Briand un grand déjeuner au ministère des affaires étrangères ; l'après-midi sera consacrée à des pourparlers ; le soir, les ministres français seront les hôtes du chancelier Brüning qui donnera en leur honneur un dîner de gala à la chancellerie du Reich. Enfin lundi soir, M. François-Poncet, ambassadeur offrira un dîner à l'ambassade de France.

En Allemagne

M. André François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin, a été reçu, mardi matin par le président du Reich, le maréchal Hindenburg, pour la remise de ses lettres de créance.

En remettant ces documents, M. François-Poncet, a notamment affirmé le sincère désir de collaboration du gouvernement français.

Le président Hindenburg a remercié le nouvel ambassadeur de France et l'a chargé de transmettre à son gouvernement l'expression de la volonté du Reich de consolider la paix européenne.

En Espagne

Jeudi matin, sans avis préalable, la grève générale a été déclarée.

Dans le faubourg Basurto, des grévistes de la Compagnie des téléphones ont fait sauter à la dynamite cinq postes téléphoniques.

La déflagration a fait voler en éclats les vitres des maisons voisines.

Un peu plus tard, dans le centre de la ville, une cartouche de dynamite a détruit un autre poste téléphonique.

En Italie

Le général Teruzzi, chef d'état-major de la milice, vient de quitter la Sardaigne après avoir passé en revue toutes les formations fascistes. Il leur a adressé, après les manœuvres, un discours pour les féliciter et les encourager.

« De Sassari à Galiari, a-t-il dit, toutes les formations que j'ai vues se sont montrées splendides et par leur discipline et par leur encadrement. Je porterai au Duce l'écho de vos applaudissements et je lui dirai : « Duce, vous pouvez compter sur les Chemises noires de Sardaigne lorsqu'il vous plaira de lancer le cri de bataille. Je vous jure, que pas une d'elles ne manquera à l'appel. »

La crise anglaise

Les lords commissaires de la trésorerie britannique, en application de la clause n° 1 (3) du bill d'amendement 1931 du « Gold Standard act » ordonnent par le présent arrêt que jusqu'à nouvel ordre les nationaux britanniques ou personnes résidant dans le Royaume-Uni ne seront pas autorisés à effectuer des achats de devises étrangères ni des transferts de fonds dans le but d'acheter des monnaies, soit directement, soit indirectement.

Execption sera faite lorsqu'il s'agira:

1° De besoins commerciaux courants.

2° Le contrats établis avant le 21 septembre 1931.

3° De nécessités personnelles dans les limites raisonnables ou de frais de voyage.

On déclare par ailleurs dans les milieux gouvernementaux que le cabinet est résolu à prendre des mesures énergiques pour sévir contre ceux qui chercheraient à tirer parti de la situation.

Conflit sino-japonais

Le Cabinet japonais avait décidé de ne pas permettre que d'autres troupes s'avancent plus au nord de Changghum, qui se trouve à 200 milles de Moukden. Mais on vient d'apprendre à Changhaï que les bruits selon lesquels une division japonaise a reçu l'ordre de se rendre à Kharbine, sont confirmés par Tokio.

On pense à Changhaï que les troupes japonaises ont l'intention d'occuper la région comprise entre le fleuve Sungari au nord, la Corée au sud-est, et la Grande Muraille au sud-ouest.

EN PEU DE MOTS...

— Le sultan du Maroc vient de faire installer dans son palais un cinéma parlant très perfectionné.

— Un ingénieur russe a trouvé le moyen d'utiliser l'enveloppe des grains de tournesol. Il affirme qu'on peut en tirer du goudron et aussi fabriquer de la soie artificielle.

— Un bateau de plaisance « Anne-Marie » du port de Norderney a coulé dans la mer du Nord. Il y aurait 16 victimes.

NOS ÉCHOS

Le Matou du Mahatma.

Le Mahatma Gandhi a traversé la France, se rendant en Angleterre.

On ne peut dénier au leader hindou une certaine habileté dans la mise en scène. Et comme le disait un des témoins de son arrivée à Marseille :

— Il s'efforce de ressembler à sa légende !

Toutefois, il faut dire que le Mahatma a pris son rôle bien à cœur.

Et on sait par des témoins que « le saint » a mené à bord une vie exemplaire.

Il y suivit avec la plus stricte vigilance les préceptes de sa religion : il passait des heures, accroupi sur un petit banc de bois, les mains jointes, le chef légèrement incliné et les yeux clos.

Son seul ami à bord fut... un chat, qu'il avait adopté et que le Mahatma consentait à flatter de sa main décharnée.

A Marseille, on chercha en vain, au moment du débarquement, le compagnon à quatre pattes du Mahatma.

Mais le Matou, peu soucieux de partager la gloire terrestre de son compagnon nautique, avait disparu dans quelque soute.

Gandhi en éprouva quelque humeur, et c'est ce qui explique sans doute sa mine renfrognée au débarcadère ...

Le beau cadeau.

Il y a quelques années, M. L.-L. Klotz offrit à une jolie femme, Mme B., des objets d'art achetés aux établissements G..., donnant un simple accmpte sur les quarante mille francs, prix total des achats.

Puis survint le scandale de la Malmaison, Fresnes, la condamnation et, enfin, la mort brusque, peu de temps après la libération conditionnelle. Les vendeurs réclamèrent le reliquat de ce qui leur était dû à la propriétaire des bronzes et poteries livrés par eux, mais Mme B... répliqua que lorsqu'une femme reçoit un cadeau, elle n'est pas tenue de le payer... même si l'acheteur a omis de le faire.

Le tribunal civil, saisi de ce peu banal litige, l'arbitrera en octobre prochain.

Défenses.

M. Paul Claudel est en France ; il a séjourné à Paris avant d'aller rejoindre les siens dans une villégiature estivale... et pluvieuse.

Mais contrairement à ce qu'il faisait lors de ses précédents déplacements, M. Paul Claudel n'a accordé aucune interview, diplomatique ou littéraire.

Son vieil ami, M. Philippe Berthelot, lui a conseillé de ne pas se faire remarquer. On a même suggéré à l'auteur de l'*Annonce faite à Marie*, l'inconvénient qui se présenterait à faire paraître un livre en ce moment.

Et M. Paul Claudel a consenti chrétiennement tous ces sacrifices.

— Défense de parler, défense d'écrire, expliquait-il avec bonhomie et finesse à un ami, demain ce sera, sans doute, défense de penser !...

Les communistes et les « flics ».

Les communistes n'aiment pas les « flics », chacun sait ça... surtout lorsque ces flics sont chargés de maintenir l'ordre contre les fauteurs de trouble. Cependant, il ne faut pas dire : « Fontaine... » A la dernière réunion moscoutaire, à Magic-City, il y eut un peu d'effervescence, produite par la minorité (car il y a une « minorité de gauche » chez les communistes). L'orateur à la tribune fut violemment pris à partie et un pur d'entre les purs de s'écrier alors rageusement :

— Mais, bon Dieu, qu'est-ce qu'attendent les flics pour rétablir l'ordre ?

LE LISEUR.

SOUVENIRS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

EN ÉCOUTANT Mme LÉRIS-GAMBETTA

Sous ce titre, notre compatriote, Me Calméjane-Course, avocat à la Cour d'Appel de Paris, président à Arras des « Originaires de Langue d'Oc », a donné à notre confrère, l'Echo du Nord, *les émouvants souvenirs suivants qui ne peuvent manquer d'intéresser profondément nos lecteurs :*

⁂

Dans son Ermitage de Cahors, Benedetta Léris-Gambetta vient de mourir, 91 ans ! Une fin de siècle dans une solitude. Elle semblait ne défier la mort que pour attarder sa race.

L'Ermitage ! quelle évocation réveille en moi cette sonorité. Au flanc du roc, entre deux vals arides, un monastère. Des solitaires, au XVII siècle, l'y établirent. Tel encore il demeure, symbole de l'immutabilité du site et de leur foi. C'est bien le même paysage et la même illusion ! Adossé au rocher, un long cloître et par devant une manière de château ; ceinturé de créneaux, il est à pic sur la vallée. En face, nette, dans le pan coupé des deux collines, la petite ville grise et rose sertie entre le miroir de la rivière et la montagne de Saint-Cyr. Par-dessus, le grand ciel du Midi et la magie de la lumière.

Amie d'enfance de mes aïeux, Mme Léris-Gambetta reportait sur le petit garçon que j'étais, une affection indulgente, alors ma joie, aujourd'hui ma fierté.

Familier de l'Ermitage, j'y étais ramené par l'attraction de la gloire. Voici le long vestibule au clair obscur de mystère peuplé de souvenirs éclatants, en entrant, le portrait en pied du tribun et puis le coq gaulois drapé de sa devise ; au milieu, souvenir du grand ami, prince de Galles et futur Edouard VII, toutes les magnificences et toutes les inquiétudes de l'Inde depuis les ivoires de Golconde aux choses des fakirs ; et dans le fond, proches de la paix du cloître, les trophées des guerres d'Afrique, les trophées d'un héros enlevés à la pointe du sabre par ce lieutenant-colonel Jouinot-Gambetta qui n'aima pas dégénérer.

Elle, je la revois ! Un grand fauteuil encadrant une tête chenue, grand air, mais de bonté ; des traits accusés que les cheveux blancs adoucissent, le nez d'aigle ; et, illuminant l'inouïe mobilité du visage, de ces yeux d'Italie noirs et dorés qui vous transpercent. J'entends la voix profonde aux inflexions émerveillables, la gaieté proverbiale et cet irrésistible rire coupé parfois par le rappel d'une douleur. C'est bien le masque fraternel mais en plus accusé vers la souche italienne, le réflexe pareil, la même voix ardente.

Ces souvenirs me hantaient lorsque l'autre jour encore, rejoignant une assistance rare mais fidèle, où M. de Monzie figurait, j'allai me recueillir au caveau du cimetière Montmartre.

Celle qui y repose et que tant aimait son frère aîné, était née comme lui à Cahors, en 1840. Le père, on le sait, était un épicier gênois issu d'une famille de marchands et de marins fixée à Cahors depuis 1818. La mère, née Orazie Massabie, une intelligence et une volonté, et que Gambetta idolâtrait, la fille d'un petit pharmacien du Bas-Quercy.

Vive et d'une gaieté endiablée qu'elle conserva jusqu'à la fin, Benedetta Gambetta était à la fois la joie de son quartier et la providence de ses pauvres. Gambetta adorait sa jeune sœur. Elle était sa confidente : souvent il lui faisait lire ses auteurs favoris, Bossuet et Rabelais, mais, pour ce dernier, il lui arrachait le livre aux passages scabreux ; avec la complicité de sa mère, lorsque son frère partit étudiant à Paris, un peu contre le gré du papa, c'était elle qui, veillant à sa « chère santé », conduisait ce dernier « en promenade » ; aussitôt dans l'épicerie, rayons de s'éclaircir, caisses de se remplir pour la capitale, inévitables erreurs... de caisse de se commettre. C'est grâce à ces douzièmes provisoires « que le budget de l'étudiant fut maintenu en équilibre ».

A Paris, chez son frère, elle fit de longs séjours. Gambetta disait que par sa gaieté et sa voix, elle était « messagère du soleil natal ». Elle avait et elle conserva en effet une voix admirable, profonde et argentine à la fois, se prodiguant dans tous les registres. A ce propos, un jour qu'en 1869 à Paris, près du cabinet de son frère qui recevait un grand musicien, elle chantait une barcarolle, ce dernier, émerveillé, dit à Gambetta que la personne qui chantait devait entrer au théâtre et qu'il s'offrait lui-même à la guider. Mlle Benedetta avait entendu et retenu l'appréciation. Sans désemparer elle la rappela à son frère ; mais ce radical était, en matière familiale, un conservateur qui voulait au foyer les jeunes filles et les femmes. Il signifia à sa sœur avec un front sévère, qu'elle n'ait plus à lui parler de cette « inconvenante fantaisie », à peine de rejoindre Cahors par le premier train.

En 1869, elle épousa à Paris M. Jouinot, jeune ingénieur des Arts et Manufactures, mort d'épidémie pendant le siège de Paris en 1871. De ce mariage naquit celui qui devait être le général Jouinot-Gambetta, commandant en chef la cavalerie de l'armée d'Orient et que sa chevauchée de Monastir rend l'émule des Lasalle et des Murat. Gambetta fut son parrain et le nom de Léon lui fut donné.

Elle se remaria avec un haut fonctionnaire des finances, M. Léris, et eut de lui deux fils. Maurice, photographe d'art de valeur et Jules, beau jeune homme au profil napoléonien, que sa maman chérissait particulièrement. Ce dernier et M. Léris moururent avant la guerre ; Maurice décéda de la grippe espagnole lors de sa démobilisation en 1919. Le général Jouinot-Gambetta, expira peu d'années après la guerre, enlevé par une courte maladie.

Tous ces malheurs n'avaient pas ébranlé cette femme héroïque. Depuis 1900 elle était fixée à l'Ermitage, entourée des reliques du grand homme, et, quand les siens lui furent ravis, veillée par l'affection de ses vieux amis. Comme elle avait su les conquérir, elle avait su les conserver. Ame droite et d'un seul jet, cœur ardent et bon, elle sut tout affronter parce que, l'âme déchirée, elle savait encore rire et consoler les autres au lieu de les associer à ses peines ! Son dynamisme tenait du prodige ! Lors de la mission Blanchet, lorsque le commandant Jouinot était prisonnier des Maures, elle invitait et donnait des réceptions après des nuits de pleurs. Il y a peu de temps, à 86 ans, s'étant renversé une lampe à alcool sur la main, elle eut le courage de traverser ainsi la chambre et de jeter, de sa main en feu, cette lampe par la fenêtre afin d'éviter l'incendie. A ce propos, — elle qui, certes, n'était pas dévote ! — elle fit appeler, pour soigner sa brûlure, les sœurs noires, parce que sa vieille maman, autrefois, le lui avait recommandé, « les médecins, disait-elle, n'y entendant rien ». De fait, la main guérit, et qui plus est, pendant le pansement horriblement douloureux, cette vieille chantait, pour se donner du cœur, disait-elle, mais chantait, devinez quoi ?... ...devant la bonne sœur souriante et en s'en excusant : un air de marche du général, refrain de soldat, gaulois et direct ! Ses bons mots, ses histoires en patois du Quercy, étaient inépuisables et proverbiaux.

Jusqu'à 88 ans, elle garda sa tête et ses jambes : elle descendait, alerte, déjeuner ou dîner jusqu'à la vigne proche de mes parents. Son grand cœur, lui, ne l'abandonna jamais. Jusque sur son lit d'agonie où ma mère l'a veillée, elle sourit à ses amis. Sa plus proche cousine, Mme Michaudel, veuve d'un avocat à la Cour de Paris, était auprès d'elle. C'est à elle que je dois d'avoir, quelques jours encore, revu l'Ermitage et c'est à elle que le musée du Barreau de Paris devra un très beau portrait en pied de Gambetta.

L'Ermitage lui, quelle que soit sa destination, sera toujours « dominé » par le souvenir du grand homme dont la sœur, par sa bonté et par son énergie, a magnifiquement, sur ce roc tutélaire, prolongé et représenté la mémoire.

Jean CALMÉJANE-COURSE.

Chronique du Lot

La Défense du Vin

La loi nouvelle sur la viticulture était une nécessité. Elle limite les plantations ; elle protège les vins contre l'avilissement possible des prix, grâce au système du blocage qui maintient la production offerte sur les marchés dans les limites de la loi de l'offre et de la demande. Notre population n'est que de quarante millions d'habitants. Nous ne pouvons tout de même pas l'obliger à consommer au-delà de 75 millions d'hectolitres ; elle ne les consomme même pas. Comme, d'autre part, nos exportations de vins sont devenus extrêmement faibles, que fera-t-on du vin en excédent ? Le régime du blocage répond à cette préoccupation.

Dans les cas où les prévisions de récoltes feraient apparaître, par rapport à la consommation moyenne des trois années précédentes, une surproduction dangereuse pour le marché intérieur des vins, le gouvernement pourra, sur la proposition du ministre de l'Agriculture et du ministre du budget, après avis de la Commission interministérielle de la viticulture, déterminer le pourcentage progressif du vin qui pourra être expédié de la propriété par les viticulteurs dont la déclaration de récolte accusera une production de plus de quatre cents hectolitres.

La quantité bloquée devra être représentée à toute réquisition, à défaut de justification soit de concentration de moût, soit de distillation, soit d'envoi à la vinaigrerie, soit d'exportation hors de France ou d'Algérie.

Il n'y a d'exceptions à cette règle que pour les vins bénéficiant d'une appellation d'origine et les producteurs ayant été victimes de la mévente ou des intempéries, au cours de l'année précédente.

On suggère aussi l'organisation du marché à terme des vins qui serait susceptible de guider la production en lui fournissant des indications précises sur les capacités d'absorption du pays. La viticulture aurait ainsi des directives précieuses pour sa politique de plantations.

Comme l'écrit M. Louis Roger dans la *Revue des Agriculteurs de France*, le relèvement des droits de douane, l'institution d'une taxe sur les nouvelles plantations pour arriver à les limiter, l'établissement d'un régime de blocage et l'organisation d'un marché à terme ne sauraient avoir la prétention de résoudre le problème d'ensemble que soulève le sort de la viticulture. Mais ces réformes sont susceptibles d'améliorer la situation du plus grand nombre et permettent de sortir de la période d'incohérence et de contradictions au milieu desquelles on piétinait. Désormais, une méthode existe et les résultats favorables qu'on en attend permettront de la perfectionner, son application raisonnée fera mieux apercevoir ce qu'elle peut avoir d'insuffisant et dicteront au législateur, avec plus de facilité, les remèdes complémentaires qui seront reconnus nécessaires. On va sortir du chaos pour entrer dans une phase d'organisation. C'est un progrès trop important pour que nous ne nous en félicitions pas.

Jean SYLVAIN.

La réglementation des blés exotiques

Le ministère de l'agriculture communique la note suivante :

« Il est fréquemment offert au commerce ou à la meunerie des blés exotiques, dits « libres d'emploi ».

« Le ministre de l'agriculture rappelle que la loi du 1er décembre 1929, relative au commerce du blé, a supprimé la faculté de laisser sur le territoire national totalité ou partie des farines, semoules ou gruaux provenant des blés importés sous le régime de l'admission temporaire. En conséquence, ces blés continuent à être considérés comme blés exotiques, et ne peuvent être introduits dans les moutures destinées à la consommation intérieure au delà du pourcentage fixé par le décret en vigueur au moment de l'incorporation de ces blés.

« D'autre part, en abusant de la dénomination illégale « blé libre d'emploi », tout détenteur de ce blé qui le propose pour la consommation intérieure commet une infraction du fait de tromperie sur la marchandise vendue, et entraîne son acheteur à contrevenir sciemment ou non aux prescriptions de la loi du 1er décembre 1929 et des décrets rendus pour son application.

« Les uns et les autres deviennent alors passibles des peines prévues soit par la loi du 1er août 1925, soit par la loi précitée du 1er décembre 1929 ».

La vie municipale

Le Conseil municipal de Castelfranc a procédé à l'élection de l'adjoint, en remplacement de M. Chaigneau, élu maire.

M. Vassal, radical socialiste a été élu.

Mérite agricole

M. Abel Gipoulou, propriétaire à Touzac est nommé chevalier du Mérite agricole.

Planteurs de Tabac

Les membres de la Fédération des planteurs des tabacs se sont réunis, dimanche, à Souillac, sous la présidence de M. Léry, conseiller général.

En ouvrant la séance, M. Léry souhaita la bienvenue aux délégués, puis, rappelant le conflit qui existe entre l'administration et les planteurs au sujet du prix de revient des tabacs, il engage les délégués de poursuivre la lutte et de rester unis.

M. Delport, président de la Fédération, après quelques mots de remerciement à l'adresse de M. Léry, fait part à l'assemblée des décisions prises par le bureau au cours des réunions qui ont eu lieu à Bordeaux.

Il annonce que le bureau de la Confédération générale des Planteurs sera reçu par le Président du Conseil, M. Pierre Laval, et par le ministre du budget, M. Piétri.

L'assemblée passe ensuite à la désignation des candidats et du candidat à la commmission paritaire.

Sont désignés :

Commission paraguay : MM. Ginesta, Gibert, Lautard, Bertrand.

Commission nijkerk : MM. Gouygou, Laurié, Laval, Beaulit.

Commission paritaire : M. Couderc Emile.

La Fédération du Lot-et-Garonne a désigné les suppléants : MM. Delbos et Devivié Régis, à titre consultatif. M. Cossé est désigné pour accompagner M. Couderc à Paris, au moment de la réunion de la comparitaire.

Sur la proposition de M. Lestrade, de St-Sozy, un vœu de confiance est voté en faveur de M. Delport.

Les revendications des planteurs de tabac

Après avoir été reçue par le Président du Conseil, mercredi, une délégation des planteurs de tabac, qui se plaignent de ce que le prix qui leur est payé par l'administration soit fixé arbitrairement, s'est rendue chez M. Piétri.

La délégation a demandé à M. Piétri qu'il soit tenu compte désormais de leur prix de revient. Le ministre du budget a promis aux délégués de faire étudier la question par ses services.

Armée

MM. Richard, Osternaud, Anselmi, sous-lieutenants, au 16e tirailleurs sénégalais sont promus au grade de lieutenant.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 24
SAMEDI 26 — DIMANCHE 27
Matinée et Soirée
SEMAINE DE GALA
Actualités sonores et parlantes.
Janot lapin vagabond, Dessin animé sonore.

LA FEERIE DU JAZZ
Super-production sonore et chantante
entièrement en couleurs
avec dialogue français
interprété par Paul WHITEMAN
et son célèbre orchestre

Il s'agit bien d'une féerie et d'un jazz. La féerie réside dans la prodigalité des couleurs, des décors somptueux, des costumes étincelants et de la mise en scène grandiose. Le jazz, c'est *Paul Whiteman* et son célèbre orchestre. Un spectacle magnifique et complet.

LA PRISON EN FOLIE
Une production des Etablissements Braunberger-Richelié.
Grand film
entièrement parlant français
avec les vedettes : *Bach, Noël-Noël,* Yvette Netter, Suzanne Dehelly, Hellen Hallier.

Un film d'humour et de gaîté française, dont la philosophie tient dans les titres de deux chansons qui y sont créées :
« *On est bien malheureux*
Quand on est amoureux »
et
« *On n'sait jamais*
c'qui peut vous arriver ».

Les vipères

M. Lafabrie, du village des Massonies (commune de St-Félix), a tué 25 vipères en 2 jours.

Prix de vente de l'essence

Les prix de l'essence pratiqués par le commerce de détail dans le Lot pendant le mois d'août 1931, ont été les suivants :

Qualité poids lourds : Maximum : 185 fr. 51 l'hectolitre; minimum : 169 fr. 41 ; moyen 177 fr. 46.

Qualité tourisme: Maximum: 198 fr. 41; minimum: 193 fr. 91; moyen : 196 fr. 16.

LE ROBINSON
Les Samedis, Dimanches fêtes et veilles de fêtes
GRAND BAL
Repas sur commande,
NOCES ET BANQUETS
Téléphone 207.
TOUS LES JEUDIS SOIRÉE

Silhouettes Quercynoises

LA JOCONDE

Les croquants de Cazals et ceux de Marminiac,
Cette fouine raillant, l'appellent La Joconde;
Car son museau pointu, qui fait la nique au monde,
Ne se plaît qu'aux gorrits, de Montclar à Salviac.

Elle y passe ses jours à trimballer le sac
Que, selon la saison, remplissent à la ronde
La pinède d'essence en résines féconde
Et le cèpe estimé de Cahors à Moissac.

Puis, entre chien et loup, lorsque la nuit est grise,
Qu'il pleuve ou vente, à bras portant sa marchandise,
Elle court les hameaux vendre ses lourds charrois

Qu'on pèse, osque par osque, aux balances romaines
S'éclairant au calel des antiques domaines.
Et, la bricole au col remontant son pavois,

La Louve de César repart au fond des bois.

BOYER d'AGEN.

Salviac, 8 septembre 1931.

Application du décret relatif à la Carte du Combattant

Pour permettre aux Comités Départementaux et à l'Office National du Combattant d'instruire les demandes de carte du Combattant présentées au titre de l'article 4 du Décret du 1er juillet 1930 et de les soumettre, avec un avis motivé, à la décision du Ministre des Pensions, le Ministre de la Guerre a décidé, en février dernier, de confier à une Commission le soin de rechercher la documentation qui pourrait être demandée aux divers services de son Département.

Les résultats des travaux de cette Commission sont actuellement les suivants :

Pour les campagnes coloniales antérieures à 1914, des notices relatives au rôle joué par les Corps ou Unités ayant pris part aux diverses expéditions ont été établies par les services compétents de l'administration de la Guerre et fournies par l'Office National du Combattant.

Pour la Guerre 1914-1918, des renseignements concernant la situation et le rôle des Unités auxquelles l'article 2 n'est pas applicable, ont été demandées par une circulaire du 18 avril. Ils sont extraits des archives de guerre par les organes détenteurs de ces archives et transmis, au fur et à mesure de leur établissement, à l'Office National du Combattant.

De plus, les cartes indiquant la ligne du front aux diverses époques de la guerre et permettant de se rendre compte des différentes situations des unités ont été dressées, pour être utilisées par l'Office National.

Des questions d'ordre moins général ont été examinées par la Commission et font l'objet d'avis transmis à l'Office National du Combattant.

Nouvelles pièces de un franc

Le manque de monnaie gêne beaucoup les transactions du commerce de détail surtout dans les départements. Or, la Banque de France met actuellement en exécution tout un programme de remplacement des monnaies divisionnaires. Il y a quelques semaines une nouvelle pièce de 50 centimes avait été mise en circulation. Dans quelques jours ce sera le tour de la pièce de un franc, et qui porte les mêmes motifs que celle de 50 centimes. L'avers porte une tête de République couronnée de lauriers et entourée des mots : « République Française ». Le revers est orné de deux cornes d'abondance surmontées des trois mots de la devise républicaine, et encadrant l'indication de la valeur de la pièce. Le tout est d'une facture aussi simple que moderne.

Une auto emballée

M. R..., négociant à Montcuq, était en auto, lorsqu'arrivé à une bifurcation, par suite d'un coup de volant trop brusque, la voiture traversa la route, franchit la banquette, descendit le talus profond de 4 à 5 mètres, et tomba dans une prairie.

M. R... sauta de voiture, mais l'auto parcourut la prairie et alla s'arrêter dans une vigne où les fils de fer tendus formèrent un barrage.

Une auto démarre seule

A Lascabanes, un camion automobile, chargé de chassselas était arrêté devant le débit de tabac.

Tout à coup, il démarra, mais alla buter contre les escaliers du perron d'une maison. Il s'arrêta. Le propriétaire accourut, et le ramena à son point de départ.

Plainte

M. Bex, de Figeac, acheta, vers fin juillet, un chien de chasse, à un propriétaire habitant Leyme. Peu de jours après, le chien quitta le domicile du nouveau patron, qui s'empressa d'en informer le vendeur.

Celui-ci répondit que le chien n'avait pas reparu à Leyme. M. Bex, qui a fait annoncer la disparition de son chien, a porté plainte et une enquête est ouverte.

Contraventions

Contraventions ont été dressées par la gendarmerie contre un chauffeur d'auto pour excès de vitesse et refus de s'arrêter ; le numéro de l'auto a été relevé ; contre Roger Maurel, de Paris; contre Fontays, courtier à Londres, excès de vitesse.

CAHORS

Départ d'une artiste cadurcienne

Nous apprenons la nomination à Paris de Mlle Alice Millochau. En félicitant la gracieuse artiste de ce bel avancement qui la rend à sa famille, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer son départ de Cahors. Depuis d'assez nombreuses années, elle enseignait le dessin au Lycée Clément-Marot et à l'Ecole normale de jeunes filles, avec distinction et avec succès. Beaucoup de ses élèves lui doivent, avec un enrichissement de leur sens artistique, leur situation dans la vie ; toutes lui sont reconnaissantes de ses leçons.

En outre, Mlle Millochau a fait beaucoup, par ses travaux personnels, pour faire connaître et admirer nos paysages. Tous les ans elle donnait, avec un grand succès, des expositions d'aquarelles et de peintures, d'un trait et d'une couleur exquis. Elle a contribué, par d'originales illustrations, au succès de deux des livres de notre excellent collaborateur Eugène Grangié : « Cahors-en-Quercy » et « Le Lot à petites journées ». Portant partout son chevalet, elle était connue et aimée jusque dans les plus petits villages du Quercy.

Ne peignait-elle point encore, ces jours-ci, à Rampoux ?

Comme ses élèves, les amis et les admirateurs de Mlle Millochau garderont d'elle un souvenir respectueux et ému ; ils espèrent qu'elle n'oubliera pas Cahors et le Quercy, qu'elle a si bien servis.

Enseignement Secondaire

M. Béguin, professeur, en congé de longue durée, est nommé professeur de lettres et grammaire au collège de Figeac, en remplacement de M. Marcouly, appelé au service militaire, *et dont la délégation cesse le 30 septembre.*

Mlle Millochau, professeur de dessin au lycée de jeunes filles de Cahors, est nommée aux lycées de jeunes filles de Sèvres et St-Cloud.

Mme Poty, professeur de dessin au lycée de jeunes filles d'Aurillac, est nommée professeur de dessin au lycée de jeunes filles à Cahors.

Mlle Rouset, maîtresse d'internat au lycée de jeunes filles de Cahors, est nommée répétitrice (4e classe) au collège de jeunes filles de Bergerac.

Instruction publique

RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes, dans les divers établissements d'enseignement publics, aura lieu ainsi qu'il suit :

Rentrée des internes : le jeudi soir, 1er octobre 1931.

Rentrée des externes et reprise des classes : le vendredi matin 2 octobre, à l'heure réglementaire.

Association professionnelle

Ecole de Musique

L'Ecole de Musique reprendra ses cours et leçons le 1er octobre (instruments à cordes, cuivres et bois).

Professeur : M. J.-B. Nouyrit (piano, chant, harmonie, solfège).

Professeurs : Mme et Mlle Pecques.

Se faire inscrire, 24, Boulevard Gambetta, Cahors.

Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote M. Raymond Aufrère, ancien élève du lycée Gambetta, élève à l'Ecole de Service de Santé militaire de Lyon, vient d'être reçu au concours de l'internat des Hôpitaux civils de Lyon.

Nous adressons à notre jeune compatriote qui est le fils du sympathique M. Aufrère, ancien propriétaire du Café Tivoli, nos bien sincères félicitations.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif fregret la mort de Mme Bergon, femme de M. Bergon, boulanger rue Président-Wilson, décédé, après une courte maladie, à l'âge de 56 ans.

Mme Bergon était très estimée par tous ses clients et par tous ceux qui la connaissaient. Sa mort si brusque a provoqué une vive émotion.

Nous prions M. Bergon, M. Bergon, fils, et Mme Bergon, et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

Nous apprenons, également, la mort de M. Fourastié, archiviste départemental en retraite, décédé à Cahors, à l'âge de 69 ans.

M. Fourastié était très sympathiquement connu dans notre ville où il comptait de nombreux amis.

Dans l'exercice de ses fonctions, qu'il remplissait avec compétence, il était pour tous ceux qui se rendaient aux Archives, d'une complaisance et d'une amabilité parfaites.

Nous adressons à Mme Fourastié, à la famille nos bien respectueuses condoléances.

⁂

Nous avons encore le regret d'annoncer la mort de M. Lasaygues, ancien maître d'hôtel, à Cahors,

M. Lasaygues avait dirigé pendant de nombreuses années l'hôtel des Ambassadeurs où il a laissé la réputation d'un traiteur de premier ordre.

Nous adressons à Mme Fayret (née Lasaygues), à MM. Lasaygues fils l'expression de nos bien vives sympathies.

Pour la sécurité de la route

Comme on a pu le constater par la lecture des journaux, la liste des accidents d'autos, de motos, est longue durant cette période de vacances. M. Gaston Gérard, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, interrogé, a déclaré qu'il allait prendre des mesures pour tenter d'éviter ces accidents.

Mais à quoi faut-il attribuer ce nombre considérable d'accidents ? Au sous-secrétariat des travaux publics, on a répondu :

Un examen attentif de la question permet de constater que les achats de voitures sont toujours plus nombreux quelques mois avant les vacances. Cela est du reste très compréhensible. Mais il en résulte que bon nombre de ceux qui affrontent les routes pour Pâques ou pendant l'été sont des novices dans l'art de conduire. Ce sont ceux-là qui provoquent généralement les accidents, car, s'ils se sont montrés capables de manœuvrer une auto en théorie, dans la pratique, ils sont à la merci du premier incident d'autant qu'ils vont habituellement grand train.

En outre, le code de la route a besoin de retouches sérieuses. Les routes nationales ont sur le papier la priorité, et cependant il se trouve qu'elles sont beaucoup moins larges et fréquentées que d'autres. D'où l'embarras des conducteurs de bonne volonté qui ne savent quelle attitude observer. Cet inconvénient va encore être augmenté du fait que certaines routes départementales vont être annexées au réseau national.

M. Gaston Gérard s'est préoccupé de ces questions et présentera aux Chambres, dès la rentrée, une nouvelle réglementation qui donnera notamment la priorité aux voies les plus fréquentées sans s'occuper de leur dénomination, cela en attendant qu'un classement soit fait qui détermine les routes les plus importantes. Quand cette nomenclature sera établie, on indiquera par une signalisation appropriée et très visible la catégorie de chacune, ce qui ne permettra plus d'erreurs souvent causes d'accidents graves.

En outre, le ministre est décidé à demander des sanctions très sévères, pouvant aller jusqu'à la prison, sans préjudice d'amendes très élevées contre ceux reconnus coupables d'homicides par imprudence.

⁂

Il faut espérer que M. Gaston Gérard appliquera, sans délai, les mesures annoncées. En vérité, il y a trop de mauvais chauffards qui n'ont aucun souci des piétons et des automobilistes prudents. Leur seul plaisir, c'est d' « avaler » des kilomètres, dans le plus bref délai possible. Et c'est pourquoi les accidents sont si nombreux !

L. B.

Les Sports

TENNIS-CLUB CADURCIEN

Le Tournoi de Tennis des 26 et 27 septembre promet d'être des plus intéressants. Le Stade Toulousain et le T. C. Montalbanais seront des nôtres ce qui nous permettra d'assister à des rencontres très disputées.

Ce tournoi comprendra des matches simples hommes et simples dames. Les joueurs qui n'ont pas encore adressé leur engagement sont priés de le faire connaître au siège du T. C. C., Café Tivoli, Téléphone n° 8. Prix d'engagement, 10 fr. par joueur.

Les personnes qui s'intéressent à ce sport sont invités à venir nombreuses assister à ces diverses épreuves. Des chaises seront mise à leur disposition, moyennant un droit d'entrée de 3 francs.

Un menu de choix a été élaboré pour le dîner qui réunira samedi soir joueurs et amis du Club à l'Hôtel Terminus.

Nous espérons que toutes les personnes voudront bien répondre aux invitations qui leur ont été adressées pour le bal qui suivra le dîner. Cette réunion permettra à de nombreux amis de se retrouver au retour de villégiature, et de passer une excellente soirée.

AVIRON CADURCIEN

Continuant leur entrainement les équipiers de « l'Aviron » étaient nombreux dimanche dernier au Stade Lucien Desprat. Certains poursuivent même « leur mise en forme » par un travail journalier au terrain et il n'est pas douteux qu'ils montrent cette année un sincère désir de bien faire. Avant que le public ne le fasse par ses encouragements, le Comité les en remercie et leur demande de continuer, car particulièrement cette saison la tâche sera lourde. Nous espérons que par un attachement dévoué à leur société et un bon esprit sportif, sauvegarde d'une discipline librement consentie, ils faciliteront la tâche ingrate d'un Comité qui avec eux travaille à faire de la saison 31-32, un renouveau de gloire pour le club doyen.

♣

Deux dimanches nous séparent des premiers matches du Championnat particulièrement durs cette saison. L'Aviron va les employer à mettre au point les deux équipes engagées dans les épreuves officielles. Pour cela il a convié dimanche prochain la C. O. P. O. (réserves) de Périgueux, qui fit toujours si bonne impression à Cahors. Afin d'opérer les classements utiles et pour permettre à la Commission de voir tous les Equipiers à l'œuvre trois mi-temps seront jouées.

Pour le 4 octobre la venue au Stade Lucien Desprat des réserves du T. O. E. C. plaira certainement au public cadurcien, qui tiendra à venir souhaiter bonne chance à ses Equipiers pour les dimanches suivants. En effet, dès le 11 octobre s'ouvrent les Championnats et la seule publication du calendrier montrera la lourde tâche devant laquelle vont se trouver les Avironnais et aussi les belles parties qu'il nous sera donné de voir cette saison.

⁂

Voici le calendrier pour la saison 1931-1932 :

27 septembre, C. O. P. O. (E, R,), à Cahors. 4 octobre, T. O. E. C. (E, R,), à Cahors. 11 octobre, Stade Fuxéen Championnat, équipe I à Foix ; équipe II, à Cahors. 18 octobre, Gaillac, championnat, à Cahors. 25 octobre, en pourparler, Décazeville. 8 novembre. Avenir Olympien, Championnat, à Toulouse. 15 novembre, Marengo, championnat, à Cahors. 22 novembre Foot-ball-club Toulousain, championnat à Cahors. 29 novembre, Gallia-club Toulousain, Championnat, à Toulouse. 6 décembre, Foix, Championnat, à Cahors. 13 décembre, Gaillac, Championnat, à Gaillac. 20 décembre, en pourparlers, Rodez-Villefranche. 27 décembre, en pourparlers, Métro-Paris, à Cahors. 3 janvier, réservé. 10 janvier, avenir Olympien, Championnat, à Cahors ; 17 janvier, Marengo, Championnat, à Toulouse ; 24 janvier, Foot-Ball Club, Championnat, à Toulouse. 31 janvier, Gallia Toulousain, Championnat, à Cahors. 7 février, Figeac, à Cahors, 14 février, Figeac, à Figeac. 21 février, Sarlat, à Cahors. 28 férier, réservé. 6 mars, C. A. Briviste (2) à Cahors. 13 mars. U. S, Montauban, à Montauban, 20 mars, en pourparlers, Rodez-Décazeville. 3 avril, U. S. Montauban (2), à Cahors. 10 avril, Brive, à Brive. 17 avril, réservé. 24 avril, Sarlat, à Sarlat. 1er mai, réservé (en pourparlers).

Le Comité.

Vol

Plainte a été portée par M. Alain Pouzols, propriétaire à Lamothe-Fénelon pour vol de raisins.

Arrondissement de Cahors

Regourd

Fête. — La fête traditionnelle de Regourd aura lieu devant « la Chaumière », le dimanche 27 et le lundi 28 septembre. — *Le Comité.*

Castelnau-Montratier

Réunion publique agricole. — Les membres du Comice agricole et tous les agriculteurs du canton de Castelnau sont invités à assister à la réunion publique agricole qui aura lieu le dimanche 4 octobre, à 13 h. 45 (légale), à la mairie de Castelnau, salle du Conseil municipal.

Ordre du jour: 1. Conférence de M. Gay, directeur des services agricoles du Lot : « La production et la vente du chasselas doré du Quercy : culture, taille, fumure, emballage et organisation de la vente. »

2. un délégué commercial du P.-O. donnera tous les renseignements utiles sur le transport des chasselas et autres raisins de table.

3. Précautions à prendre dans les achats de semences sélectionnées.

4. Questions diverses très importantes.

Catus

Soirée récréative au bénéfice du Monument Paul Froment. — Jeudi dernier a eu lieu, en soirée, la première d'une série de séances récréatives organisées par le Comité du Monument à Paul Froment, poète patois.

Les lecteurs du *Journal du Lot* savent, pour avoir lu les articles que lui a consacrés M. Lafon, ce que fut Paul Froment, poète-paysan dont les poésies font l'admiration de tous ceux qui s'intéressent à notre vieille langue d'Oc, et qui, malheureusement pour elle, mourut trop jeune et presque dès ses premiers chants.

La soirée fut en tous points réussie, et un public nombreux remplissait la salle aménagée et décorée pour la circonstance. Nous nous devons de féliciter ici les organisateurs, en particulier M. Guilhamon, promoteur de la fête qui se dépensa sans compter, M. Delpech, maire de Catus, qui fit tout ce qui était en son pouvoir pour en faciliter la réussite, Mmes Soulié, Desplats et Albet, qui avaient assumé la tâche délicate d'apprendre leur rôle à une nombreuse troupe d'artistes dont l'aîné ne dépassait guère neuf ans.

M. Lafon, qui fut longtemps un Catussien et manifesta sa joie de se retrouver pour quelques heures « en famille », présenta en quelques mots Paul Froment ; parla de sa vie laborieuse de valet de ferme, de ses rêveries de poète, de ses aspirations, de ses misères, de ses amours et de sa mort enfin tant soit peu mystérieuse. Il dit d'une voix tour à tour émue ou vibrante quelques extraits des œuvres de cette « cigale » quercynoise un tantinet mélancolique que « lou soulel fasio canta ».

M. Cayron, poète montalbanais, capricol du félibrige, fit la joie de la salle avec quelques délicieuses poésies dont il est l'auteur et des histoires patoises dénuées de toute mélancolie et délicatement gauloises,

Mlle Bosc interpréta d'une façon parfaite des poésies de M. Lagaspie, le poète bien connu, enfant de Catus dont il a si souvent chanté les charmes rustiques et les vieilles légendes.

De jeunes artistes dont le talent présent augure bien de l'avenir, chantèrent gentiment la ronde des « Petits chats ». Et de vieilles grand'mères dont la moins jeune avait onze ans se firent admirer et applaudir dans « Les vieilles de chez nous » puis, accompagnées par de vieux paysans quercynois qui mirent ce jour-là sans doute leurs premières braies, chantèrent et dansèrent « Lous esclops ».

« Lou moridatzé manquat » pièce patoise du poète Sahuc et « La main leste » pièce en un acte de Labiche, provoquèrent le fou rire chez les

LA DOULEUR APRÈS LES REPAS

Si vous éprouvez des douleurs d'estomac quelque temps après vos repas, il est presque certain que vous souffrez d'hyperchlorhydrie ou sécrétion d'un suc gastrique trop acide. Cet excès d'acidité provoque la fermentation des aliments qui restent comme du plomb dans l'estomac et occasionne des douleurs excessivement sévères. Un soulagement rapide peut être obtenu en prenant une demi-cuillerée à café de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau après les repas ou lorsque la douleur se fait sentir. La Magnésie Bismurée neutralise presque instantanément l'excès d'acidité, calme la muqueuse irritée et prévient les brûlures, les crampes, les aigreurs, les lourdeurs et tous les malaises survenant d'une abondance d'acidité. La Magnésie Bismurée, qui est inoffensive et facile à prendre, se trouve en vente dans toutes les pharmacies.

spectateurs et révélèrent des artistes de grand talent : Mlle Suquet, dans le rôle d'Isidore Legrainard, fut tout simplement admirable ; Mlle Delpech s'avéra une Caroline vive et irascible à souhait et sut parfaitement entrer dans son rôle.

Mlle Albet fut un amoureux plein d'audace après avoir été une paysanne délicieusement nature.

Mlle Talayssat, jolie marquise de Pomelé, Mlle Boudy, Céline pleine de charme et de candeur, Mlle Drillières, le fiancé de la pièce patoise, interprétèrent leur rôle d'une façon parfaite et recueillirent d'unanimes bravos.

M. Pierre Talayssat remplit le rôle de Pierril avec un sérieux imperturbable et ses réparties patoises provoquèrent l'hilarité. M. Paillet, employé des Pompes funèbres (ce soir-là) et agent d'assurances à l'occasion, fut à la hauteur de ses partenaires.

Un excellent orchestre avec Mlle Desplats, pianiste de talent, MM. Soulié et Guyon, violonistes virtuoses, accompagna les chanteurs et charma le public par l'exécution magistrale de divers morceaux.

La soirée se termina par l'audition de « Moun biel Quercy » chœur patois exécuté par l'ensemble des artistes.

Nous croyons savoir que le Comité d'organisation se déclara satisfait de la recette.

Au nom de la population catussienne que ces manifestations d'art ne laissent jamais indifférente, nous remercions les organisateurs et les artistes, grands et petits qui nous firent passer une si bonne soirée. Et, si nous ne savions ce que demande de temps, de travail et de patience, la préparation de ces petites fêtes, nous souhaiterions que le plaisir qu'elles nous causent nous soit souvent renouvelé. — R. V.

St-Denis-Catus

Foire-Concours du 8 octobre 1931. — A l'occasion de la foire d'octobre, qui se tiendra le jeudi 8, ainsi que cela a déjà été annoncé, le Comité organise, comme on sait, un grand concours de bœufs gras auquel, en raison des primes nombreuses et élevées, ne manqueront pas de participer beaucoup d'agriculteurs de la région.

1er prix, 100 fr. ; 2e prix, 75 ; 3e prix, 50 ; 4e prix, 25.

En outre, des primes supplémentaires de 20 francs par paire de bœufs seront accordées aux animaux méritants. Les inscriptions pour le Concours seront reçues jusqu'au 4 octobre inclus par M. A. Gracias, Président du Comité. Tous les animaux devront être sur le champ de foire à 13 h. (heure légale).

Les primes ordinaires restent maintenues.

On continuera à acheter blé, avoine et autres céréales sur échantillons.

Attractions nombreuses et variées, les forains qui ont retenu leurs places pour la grande fête locale du 11 octobre devront être installés le jeudi 8. — *Le Maire :* G. Clauzet.

Montcuq

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Marcel Contamine, sous-officier au bataillon des tirailleurs sénégalais, à Cahors, avec Mlle Jeanne Lasjunies, de Montcuq.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Puy-l'Evêque

Union Sportive Puylévêquoise. — Les membres de l'U. S. P. se sont réunis en assemblée générale, le 19 septembre sous la présidence de M. Joffre, président, pour procéder à la réorganisation de la société en vue de la saison de football 1931-1932.

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier de la soirée donnée le 13 septembre dernier, l'assemblée adresse ses remerciements à M. le Maire pour avoir bien voulu mettre sa salle de spectacle à la disposition de la société et contribuer par sa présence à la bonne réussite de cette fête de famille.

Elle adresse ses meilleurs sentiments de gratitude à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à la préparation de cette œuvre sportive et tout particulièrement à Mlles Duchène, Feydel, Rigal, Lasguigne, Bosq et Talou, ainsi qu'à MM. Belmon, Frémaux et Lasmarie, sans oublier M. Bernard Delbreil dont le concours indispensable en a assuré le succès complet avec un talent et un dévouement dignes de tous éloges.

On passe ensuite au renouvellement du Bureau : à l'unanimité des membres présents il est constitué ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur : MM. le Dr Rouma, maire de Puy-l'Evêque, et le général Philipot.

Membres d'honneur : MM. Delmas Marcel, Bernard Delbreil, Belmon et Fremaux. Présidents honoraires : MM. Pourteau, Sirven et Lombral.

Président effectif : MM. Joffre Raymond ; Vice-Présidents : MM. Dalard, Feydel et Ypas ; Trésorier : M. Espaignol ; Secrétaire : M. Talou Pierre.

Membres de la Commission de Football : MM. Trégedor, Talou R., Lagarrouste, Celles, Bruyère, Boutarel G., Rivière M.

Le Bureau ainsi constitué, le Président remercie l'Assemblée de cette nouvelle marque de confiance et donne rendez-vous à tous les équipiers, anciens et nouveaux, le 27 septembre, au terrain de Côte-Gniral.

St-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Rollès, propriétaire à la Gravette (Commune de St-Cirq-Lapopie), décédé après une longue maladie, à l'âge de 78 ans.

A ses obsèques assistait une foule nombreuse car M. Rollès était très estimé.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour l'électrification des campagnes. — Dimanche matin, à 11 heures, a eu lieu, au théâtre municipal, la réunion du syndicat intercommunal des six cantons de l'arrondissement de Figeac.

Sur l'estrade, aux côtés de M. Loubet, sénateur-maire, qui présidait la séance, nous avons noté la présence de M. de Monzie, député de Figeac ; de MM. Alibert, Laparra, Roussille, Vayssié, conseillers généraux ; Besombes, premier adjoint au maire de Figeac ; Delvert, maire de Faycelles, et Masbou, maire de Lunan, secrétaire du syndicat.

M. Loubet ouvre la séance et demande à ce qu'il soit procédé à la nomination d'un président en remplacement de M. le docteur Pezet, décédé.

M. le maire de Figeac propose M. Besombes comme président. Cette candidature est approuvée à l'unanimité et M. Besombes est nommé président.

M. Ferron, ingénieur en chef du génie rural, donne l'assurance que les travaux commenceront le 1er octobre et seront menés le plus rapidement possible.

Au printemps prochain, plusieurs communes auront la lumière électrique.

Cette réunion a été très importante, puisqu'il s'agissait de donner l'ordre d'exécution des travaux d'électrification dans 34 communes du syndicat, qui en comprend 79.

Après quelques questions posées, auxquelles répondirent MM. Loubet, de Monzie et Ferron, la séance est levée à 12 h. 30.

Concours régional de boules. — La « Boule Figeacoise » organise, pour le dimanche 27 septembre, un concours régional de 32 quadrettes minimum.

En voici les conditions : Il sera fait application du règlement de l'U. N. F. B. La licence de 1931 sera exigée. Droit d'inscription : 24 fr. par quadrette. Les 32 premières cadrettes inscrites participeront au concours. Par contre, si le nombre n'est pas atteint, la Société se réserve le droit de modifier les prix. Dès que les résultats des parties seront connus, il sera procédé à la remise des prix dont voici la liste :

Challenge du Quercy : un magnifique vase de Sèvres, offert par le Président de la République. Il sera détenu par la Société championne et définitivement acquis par trois victoires successives aux concours annuels de Figeac. Médailles d'argent et de bronze. Diplômes de 1.500 francs en espèces.

Pour les détails du programme, la Société « La Boule Figeacoise » envoie tous les renseignements aux Sociétés.

Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail (Groupement du Lot). — Le Groupement des Mutilés et Invalides du Travail du Lot, dont le siège est à Cahors, 16, avenue de Toulouse, tiendra une réunion à la Mairie de Figeac, le dimanche 27 septembre, à 15 heures (heure légale).

Cette réunion ayant pour but d'organiser une Section des Mutilés et Invalides du Travail à Figeac, tous les adhérents déjà fédérés et habitant cette région sont tenus d'être présents à cette réunion.

Les victimes d'accidents du travail, mutilés, veuves, ascendants, désirant se grouper au sein de la Fédération, sont particulièrement invités à assister à cette réunion, où ils trouveront tous les renseignements utiles à leur inscription et à la défense de leurs droits.

Pour le Secrétaire Départemental,
Le Secrétaire-adjoint :
E. Trouvot.

Grandes Fêtes. — Voici le programme :

Samedi 26 septembre 1931. — 20 h. 30, illuminations générales, fête foraine. 21 h., concert par les Artisans réunis.

Dimanche 27 septembre. — Réveil par le Rallie-St-Hubert, concours de boules ; 10 h. 30, réception des Sociétés : « Les Enfants de Vésone de Périgueux », Chorale, 80 exécutants. Division Supérieure. 1re section ; « Orchestre Symphonique de Cahors », 25 exécutants dont plusieurs 1er prix de conservatoire ; 14 h. Jardins de l'hôpital, Festival artistique, entrée générale 2 francs; 17 h., Halle, Concert-bal, par les « Aud'Huys and his Boys », entrée 2 francs; 20 h. 30, au kiosque, concert de gala, par les « Enfants de Vésone »; 21 h., Halle Bal-Orchestre-Jazz, entrée, 2 francs, « Aud'Huys and his Boys » de Madrid-Dancing.

Lundi 28 septembre. — Concours de boules, finale, courses, bal public, orchestre-jazz.

Cajarc

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Germaine St-Yrieix avec M. René Marty, boulanger. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Nécrologie. — Depuis quelque temps, la mort est impitoyable. Elle fauche dans tous les rangs et parmi les jeunes surtout.

Il y a à peine quinze jours, nous déplorions la mort de M. Emile Sol, facteur des postes, à l'âge de 35 ans, décédé après une très courte maladie.

Dimanche 20 septembre, à 17 h., nous accompagnions à sa dernière demeure le jeune Pierre Bru, âgé de 30 ans, facteur des postes, également à Cajarc, décédé après une longue et cruelle maladie.

Et lundi avaient lieu les obsèques de Henri Fréjaville, âgé de 28 ans, décédé à l'hospice de Saint-Céré, à la suite d'un accident et de l'amputation d'une jambe.

Sa dépouille mortelle a été ramenée à Cajarc pour être inhumée dans une concession de famille.

A toutes ces familles en deuil si cruellement éprouvées, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Brûlé par un pétard. — Des enfants s'amusaient à faire partir des pétards. Un pétard éclata et atteignit le jeune Miquel, qui fut brûlé à la figure et à une main. La brûlure est peu grave.

Cuzance

Mariages. — Ces jours derniers ont été célébrés dans notre commune les mariages de nos aimables compatriotes : M. Amédée Vergne, domicilié au hameau du Cornouillé, avec Mlle Aurélie Delbert, domiciliée au village de Murat, commune de Cazillac , et celui de Mlle Emilienne David, du hameau de Fouillat, commune de Cuzance, avec M. Jean Lacostè, couvreur, domicilié à Gignac (Lot).

Aux futurs époux, nous adressons nis meilleurs vœux de bonheur.

Payrac

Obsèques. — Ces jours derniers, ont été célébrées les obsèques de M. Paul Linol, décédé à l'âge de 56 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre. Au cimetière, M. Henri Arteil, au nom de l'Association des Anciens Combattants, a adressé le dernier adieu au regretté disparu, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Salviac

Nos compatriotes. — M. Emile Gary de Lacroze, bien connu à Salviac, frère de l'éditeur parisien et apparenté à la famille du Docteur Cambornac, maire et conseiller général du canton vient de faire paraître un livre très original ayant pour titre : « *Les hommes, leurs formes et leur nature. Leurs amours* ». Cet ouvrage très fouillé, bourré de documents et d'observations personnelles du plus grand intérêt a été écrit avec la passion de la *Beauté et de la Vérité.* Il sera très apprécié par tous les lecteurs curieux du mystère de la vie.

L'auteur a, d'ailleurs défini son but, il a voulu faire un livre qui tend « à être une clef des natures des hommes, de leurs amours et de leurs haines. »

Il est orné de nombreuses figures curieuse, d'un réalisme frappant.

Nous souhaitons à notre compatriote le succès le plus complet et nous sommes heureux de lui présenter nos bien sincères félicitations.

L'ART DE FAIRE DES VINS MEILLEURS

Les bons vins sont toujours recherchés avec prime. Le viticulteur peut les conserver en cave pour les vendre au moment propice, s'il est certain de leur solidité.

Les nouveaux procédés de vinification, en honneur à l'heure actuelle, permettent d'obtenir des vins fins et bouquetés, solides et brillants, résistants aux altérations de toute nature. Ces moyens sont, au surplus, à la portée du petit comme du grand producteur. Moyennant une contribution des plus réduites, ils permettent au viticulteur intelligent de tirer le meilleur parti possible de sa récolte. Nous voulons parler du sulfitage et du levurage de la vendange ou des moûts.

Ces opérations sont opérées dans les meilleures conditions en sulfitant à l'aide du Bio-Sulfite Jacquemin et en levurant avec les Radiolevures de la Claire. L'utilité de cette double méthode est devenue classique, et l'application en est des plus faciles.

L'auteur de ces procédés perfectionné de vinification, M. Jacquemin, l'œnologue bien connu, directeur de l'Institut de Recherches scientifiques et industrielles à Malzéville, près Nancy, se fera un plaisir d'envoyer gratuitement, aux personnes qui lui en feront la demande, tous documents et renseignements sur le Bio-Sulfite et les Radiolevures, leur indiquant la meilleure façon d'en faire usage.

Jean d'Auray,
Ingénieur agricole.

Les Viticulteurs trouveront à la

Pharmacie Paul GARNAL

tous les renseignements et tous les Produits nécessaires pour la vinification.

Métabisulfite de Potasse, Tanin, Acide Tartrique, Gélatine, Bio-sulfite Jacquemin, Phosphate d'Ammoniaque et tous autres produits.

DÉPÊCHES

Paris 12 h.

Raid d'aviation

De Sydney. — L'aviateur Kingsford Smith s'est envolé, ce matin, d'Australie pour l'Angleterre, à Belfast.

La neige dans les Vosges

La neige est tombée en abondance sur les principaux pics des Vosges.

Fermeture des Bourses allemandes

De Berlin. — Les Bourses d'Allemagne resteront fermées jusqu'à la fin de la semaine.

Le conflit Sino-Japonais

De Genève. — La délégation chinoise a été avisée par le Gouvernement de Nankin, que les troupes japonaises auraient occupé Kharbine.

Une banque ferme ses guichets

De Perpignan. — Le juge d'instruction fait apposer les scellés sur les locaux de la Banque catalane, mais aucune arrestation n'a été opérée.

Une interpellation

De Perpignan. — M. René Manaut, député, a déposé une demande d'interpellation relative à l'administration de la République d'Andorre.

85 personnes pendues

De Mexico. — 85 personnes ont été pendus, le même jour, pour avoir lynché le maire de Villaguerrera, qui avait provoqué la mort d'une jeune fille.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Victor FOURASTIÉ ; Madame Veuve FOURASTIÉ ; Madame Veuve DANCAUSSE, Angèle ; Madame Veuve VAYSSET, Anna ; Madame Veuve LAGARDE et sa fille à Agen ; Madame et Monsieur DELSOL, architecte-expert à Agen ; Madame et Monsieur COUAILLAC et leurs enfants ; Mesdemoiselles Suzanne et Simone VAYSSET ; Monsieur Jules VAYSSET ; les familles CLAIR, LAGNIÉ, THÉRON, ANDRIEU, CABANNE, MÈGES, LAFFITTE et FOURASTIÉ, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Victor FOURASTIÉ

Archiviste départemental en retraite
Officier de l'Instruction publique

décédé à Cahors le 23 septembre dans sa 69e année, muni des sacrements de l'église.

Les obsèques auront lieu le vendredi 25 septembre à 8 h. 3/4, en l'église St-Georges.

Réunion maison mortuaire, 28 avenue de Toulouse.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Jules FAYRET ;

Monsieur le Docteur et Madame Maurice LASAYGUES, à Paris ;

Monsieur Jean LASAYGUES, industriel à Cahors et Madame Jean LASAYGUES ;

Monsieur Paul FAYRET, pharmacien à Châteaumeillant (Cher), et Madame Paul FAYRET ;

Messieurs Henry et Maurice LASAYGUES ;

Les familles LASAYGUES, aux Cabanses (Ariège), POUEY et REGNIER, à Toulouse, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Félix LASAYGUES

leur père, beau-père, grand-père, oncle et cousin, décédé à Cahors à l'âge de 83 ans, le 23 septembre.

Ses obsèques auront lieu en l'Eglise St-Barthélémy vendredi, 25 courant, à 8 h. 3/4.

Réunion, Maison Mortuaire, boulevard Gambetta.

UN REPOS FORCÉ

peut entraîner la perte de votre emploi ou la diminution de vos salaires. Les privations et les soucis viendront encore augmenter votre faiblesse. Eloignez ces dures extrémités en buvant avant chaque repas, un verre du plus actif des fortifiants que vous ferez vous-même en versant dans un litre de vin de table, un flacon de Quintonine, coûtant 4 fr. 95 seulement, dans toutes les Parmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.

Blanchissage faux-cols et lingerie.

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc...

Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Repassage de couteaux, ciseaux, rasoirs

Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : **Madame BONNET,** *2, rue des Capucins, Cahors.*

A VENDRE

BARRIQUES NEUVES

S'adresser : **Ed. BESSAC,** *Cycles, à Cahors, en face le Pont de Cabessut.*

ETUDE
DE
Me BOUYSSOU JEAN-LÉON
Licencié en droit
Notaire a Cahors

DEUXIEME AVIS

Suivant contrat passé devant Me BOUYSSOU notaire à Cahors, le trente et un août mil neuf cent trente et un, enregistré le 4 septembre 1931, volume 764 bis, folio 56, numéro 335.

Monsieur PRADIE Auguste et dame Nancy MEDAL, mariés, domiciliés à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 12.

Ont vendu à Monsieur BATUT Jules, cuisinier et dame Rose-Laure TREIL, mariés domiciliés à Cahors, rue du Château du Roi, n° 6.

Un fonds de commerce de Café et Liqueurs, exploité à Cahors, Boulevard Gambetta n° 12 sous le nom de Café du PALAIS NATIONAL, ensemble l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ; la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ; le droit au bail, le matériel et le mobilier commercial et les marchandises en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'Etude de Me BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le *Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce,* le seize septembre 1931.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion au domicile élu par les parties, à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis :
BOUYSSOU.

ETUDE
DE
Maître François DIDIER
Avoué a Cahors
41, boulevard Gambetta, 41
Successeur de Maîtres HUARD, SAUTET et TALOU

D'un exploit du ministère de Maître BOULOUMIE, huissier à Cahors, en date du 23 septembre 1931, enregistré,

il appert que la dame Joséphine-Madeleine FAJOLLES, épouse de Monsieur Sylvain VEYSSIERES, avec lequel elle demeure à Gigouzac, par Saint-Denis Catus, a formé contre son dit mari, sa demande en séparation de biens, et que Maître DIDIER, avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant, a été constitué par la demanderesse sur la dite assignation.

Cahors le 24 septembre 1931.
Pour extrait :
Signé : F. DIDIER.

Feuilleton du « Journal du Lot » 49

PAR PEUR DE L'AMOUR
ou UN MARIAGE SECRET
par Louis d'ARVERS

DEUXIEME PARTIE

XXIV

LES FILLES DE LIANE DANS LE MONDE

Dès son entrée, lord Arley avait été à sa rencontre et avait sollicité sa première danse. Elle seule ne se douta pas de la signification de cet acte qui la désignait, aux yeux de tous, comme la future châtelaine de Lynton.

Cependant, ce soir-là, lord Arley l'intéressa sérieusement. Son attention fut attirée sur lui par tous les éloges qu'elle entendait faire de sa nature chevaleresque, de sa haute intelligence, sans parler de sa grande fortune et de l'ancienneté de sa race.

Et, lui accordant plus d'attention, elle commença de remarquer qu'il lui faisait la cour et recherchait sa compagnie entre toutes.

Alors seulement elle aperçut les sourires complices sur des visages amis et entendit son nom allié à celui du jeune homme.

— Eh bien, petite masque, vint lui dire une vieille parente de sa grand'mère, vous avez donc enfin conquis l'invincible ?

Et, avant qu'elle ait pu répondre, le vieux sir Henry Lawrence lui disait galamment :

— Quel philtre lui avez-vous versé, belle enchanteresse, pour l'avoir amené à vos pieds alors que tant de beautés ont essayé en vain de le séduire ?

— Je n'ai séduit personne, protesta-t-elle en riant, et je n'ai encore vu aucun séducteur à mes pieds.

Mais, dès cette minute, elle étudia lord Arley, et conclut vers le milieu de la soirée, qu'une femme pourrait vraiment être fière d'un tel mari.

Au fort de son examen, le jeune maître de maison surprit son regard fixé sur lui ; une seconde plus tard il était près d'elle.

— Miss d'Eton, dit-il vivement, vous m'avez appris l'autre jour que vous aimiez les fleurs, voulez-vous me permettre de vous montrer mes serres ?

Elle s'inclina en assentiment, et posa sa petite main sur le bras qu'il lui offrait. Ils traversèrent la somptueuse suite des salons et s'en furent respirer l'air frais et parfumé des serres. Une jolie fontaine en formait le centre, retombant en jets irisés par les lueurs électriques, dans une vasque de porphyre.

Bien qu'accoutumée maintenant aux splendeurs d'Eton-Court, Béatrix ne put retenir un léger cri d'admiration devant cette merveilleuse profusion de fleurs, de couleurs, de parfums...

D'instinct son regard se fixa sur une plante inconnue d'elle, qu'il lui dit avoir été importée des Indes, curieux amas de délicates clochettes d'or sous leur abri de feuilles vertes devant lesquelles elle s'arrêta un long moment, n'ayant vu de sa vie fleur plus merveilleuse.

— Vous aimez cette fleur ? demanda-t-il.

— Plus qu'aucune autre, je crois, dit-elle sans quitter du regard l'objet de son admiration.

Avant qu'elle eût fini de parler, il avait cueilli la fleur précieuse et la lui remettait.

— C'est une profanation ! cria-t-elle vraiment fâchée.

— Non, dit-il, et si toutes les fleurs qui sont ici pouvaient être fondues en une seule, réunissant tous les parfums et toutes leurs couleurs, je la trouverais encore à peine digne de vous être offerte.

Elle sourit à ce compliment qui lui rappelait le héros des rares romans français qu'elle avait lus.

— Cette plante sera désormais ma favorite, poursuivit-il regardant la plante mutilée.

— Pourquoi ? demanda-t-elle ingénument coquette.

— Parce que vous l'aimez, dit-il simplement.

Ils restèrent une minute silencieux, Béatrix était intimement émue.

Sans qu'elle s'en rendît compte, ses yeux étaient devenus plus brillants et trouvaient chaque chose plus belle autour d'elle, mais une force inconnue la retenait de regarder celui qui lui laissait délicatement deviner son amour sans l'expliquer par des mots qui l'eussent pu troubler.

Au fait que lui disait-il ? Elle ne put jamais s'en souvenir. Mais la voix qui parlait résonnait en son cœur comme une musique troublante, jamais entendue avant ce jour, et que jamais elle n'oublierait.

— Puis-je vous demander une feuille de la branche que vous avez bien voulu accepter ? demanda-t-il, j'aimerais à la garder en souvenir de cette heure.

Sans répondre, elle détacha une petite branche munie de sa clochette d'or et la lui offrit.

— Merci, dit-il, mais votre bonne grâce va me rendre audacieux... Puis-je me permettre une question ?

Cette fois elle releva ses yeux sur lui en une muette interrogation.

— J'aimerais vous demander si vous avez déjà donné une fleur avant celle-ci ?

— Non, jamais, dit-elle la voix un peu tremblante.

— Alors, celle-ci me sera encore plus précieuse, dit-il, cachant la branche fleurie dans son portefeuille.

Et de fait, le même soir, il devait serrer la précieuse offrande dans un coffret de vermeil en pensant qu'il se séparerait de tous ses trésors avant de se séparer de celui-là.

Mais sa question avait troublé Béatrix, et sa pensée la ramena, malgré elle, à cette maudite plage des Tilleuls... Elle voyait Robert Fernys, elle voyait son visage à l'expression ardente quand il lui avait remis le beau bouquet de muguets, et elle se sentit glacée jusqu'aux moelles.

— Vous avez froid, dit Arley, se méprenant sur la cause du changement qu'il remarquait en elle. Je suis vraiment sans excuses de vous retenir ici, au sortir des salons surchauffés !

Il l'aida à relever sur ses épaules nues la soyeuse écharpe de satin et, peu à peu, elle reprit possession de soi.

Mais le charme était rompu.

— Vous êtes-vous bien amusées, mes enfants, demanda Ronald ce soir-là, en disant bonsoir à ses filles.

— Oh ! oui, papa, répondit Béatrix, parlant pour elles deux. En ce qui me concerne, je crois bien que cette soirée a été la plus agréable de ma vie.

Ronald sourit, il connaissait le pourquoi de cet enthousiasme, pour cette soirée, particulièrement.

— Allons, se dit-il en lui-même, cette fois du moins il n'y aura rien de mystérieux ni de clandestin, Dieu soit loué !

La duchesse, non moins perspicace, ne s'étonna pas de recevoir dès le lendemain la visite de lord Arley, et de constater qu'il attendit pour partir de savoir où Béatrix passerait sa soirée, bien disposé évidemment à avoir ce soir-là, comme tous les autres soirs, même projet de sortie.

Quand il eut pris congé, Ronald échangea un regard avec sa mère.

— Je crois que c'est une affaire faite, dit-il gaiement, et j'en suis très heureux. Arley est le meilleur et le plus charmant garçon du monde et Béatrix sera une superbe châtelaine de Lynton.

XXV

LE VÉRITABLE AMOUR

L'amour de Béatrix pour Arley n'était pas cette fois jeu d'enfant. Pour une nature comme la sienne, un amour vrai devenait vraiment le don d'une vie.

Elle en était arrivée à ne voir que lui parmi tous les hommes réunis dans un bal, à n'entendre que sa voix, même quand une autre voix lui parlait.

Mais, elle était trop fière pour montrer si peu que ce fût ses sentiments intimes, aussi longtemps qu'il ne se serait pas déclaré. Et, plus elle l'aimait, moins elle osait s'occuper de lui. Ses yeux ne rencontraient plus jamais les siens, et sa verve spirituelle et joyeuse s'éteignait dès qu'il était près d'elle.

Lord Arley remarqua ces symptômes et en conçut un peu d'espoir. Mais il n'était pas un amoureux optimiste et il n'avait pas l'ombre de présomption. (*A suivre.*)

Compagnie du Bourbonnais

P. DE LACHOMETTE, VILLIERS & Cie

Société en commandite par actions
au capital de **60.000 000** *de Fr.*
SIÈGE SOCIAL A LYON
Quai de la Pêcherie, n° 4

MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'Assemblée extraordinaire plénière des actionnaires, sans distinction de catégories, tenue à Lyon, le 28 août 1931 et dont les décisions ont été ratifiées par chacune des assemblées spéciales des propriétaires d'actions O et des propriétaires d'actions P tenues également à Lyon, le même jour, a, sur la proposition de la gérance, apporté aux statuts de la Société notamment les modifications suivantes:

ART. 8. — La rédaction de cet article a été remplacée par celle ci-après :

« I. Le capital social pourra être porté en une ou plusieurs fois jusqu'à la somme maxima de quatre-vingt-dix millions de francs par simple décision de la Gérance, sur avis conforme du Conseil de Surveillance.

« Cette augmentation de capital sera représentée par un nombre maximum de vingt mille actions P et un nombre maximum de cent mille actions O.

« Toutefois, tant que la prohibition légale de l'émission d'actions à droit de vote privilégié sera maintenue, la réalisation, en une ou plusieurs fois, de cette augmentation de capital, ne pourra être faite qu'en actions O. Dans ce cas, le nombre d'actions O ainsi émises, sera imputé chaque fois à concurrence d'un sixième sur les vingt mille actions P et de cinq sixièmes sur les cent mille actions O indiquées ci-dessus. Et comme contrepartie, la Gérance, d'accord avec le Conseil de Surveillance, et si elle réserve aux actionnaires un droit de préférence à la souscription de ces actions O, devra le réserver de façon identique aux actionnaires P comme aux actionnaires O.

« Dans le cas où l'interdiction légale de l'émission d'actions à vote privilégié serait rapportée avant que le capital social ait atteint le chiffre de quatre-vingt-dix millions de francs, l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser pour atteindre ce chiffre, seront faites et sauf ce qui est dit au troisième alinéa du paragraphe II ci-après, par la création d'actions nouvelles dans la proportion de cinq actions nouvelles de la catégorie O pour une action nouvelle de la catégorie P., etc...

« Il n'y aura pas lieu dans les hypothèses prévues au présent paragraphe à réunion d'Assemblées spéciales, etc...

« II. Lorsque l'autorisation d'augmentation de capital prévue au paragraphe 1er ci-dessus sera épuisée, il pourra, sur décision de l'Assemblée générale, être réalisé de nouvelles augmentations, en une ou plusieurs fois, soit au moyen de la création de nouvelles actions à souscrire contre espèces, soit par l'adjonction d'actif par voie d'apport rénuméré par de nouvelles actions, soit enfin par tous autres moyens.

« Dans le cas où la prohibition légale de l'émission d'actions à vote privilégié serait rapportée, les augmentations ultérieures devront être réalisées par la création de nouvelles actions de la catégorie O et de la catégorie P dans la proportion de cinq actions nouvelles O pour une action nouvelle P. De plus, des actions P ne pourront être attribuées en représentation d'apports en nature que sur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie.

« Toutefois, dans le cas où des dispositions légales impératives ne permettraient pas le maintien aux actions à vote privilégié d'un droit de vote quintuple de celui des actions à vote ordinaire, la Gérance pourra, d'accord avec le Conseil de Surveillance, procéder à une création supplémentaire d'actions à vote privilégié, jusqu'à concurrence du montant nominal nécessaire pour que soit rétabli le nombre de voix que l'ensemble des actions P aurait pu réunir avec le droit de vote quintuple dans les cas prévus au troisième alinéa de l'article 38 des statuts. La présente disposition portera effet tant en ce qui concerne les actions P existant au moment de la promulgation de cette disposition légale qu'en ce qui concerne le nombre de celles à émettre ultérieurement, et ce, que le capital ait atteint ou non le chiffre de quatre-vingt-dix millions de francs indiqué au paragraphe I qui précède. Dans l'hypothèse prévue au présent alinéa, les propriétaires des actions O et P existantes ne pourront s'opposer à l'émission, dans les conditions ci-dessus, de nouvelles actions P.

« En cas d'augmentation par l'émission d'actions à souscrire contre espèces, l'Assemblée générale en fixera les conditions ou donnera tous pouvoirs à la Gérance à ces fins; spécialement, elle pourra, si elle le juge convenable, réserver aux propriétaires des actions émises antérieurement, ou à une catégorie seulement de ces propriétaires, un droit de préférence pour la souscription des actions nouvelles ; toutefois, les actionnaires P auront un droit de préférence à la souscription de toutes actions de même catégorie qui viendraient à être émises, et ce, dans la proportion des titres de même catégorie possédés par eux, etc...

« Sous réserve de l'observance des prescriptions ci-dessus, quant aux proportions d'actions O ou P à émettre et quant au droit de préférence, l'émission d'actions O ne sera pas considérée comme entraînant une modification dans les droits des actions P et vice-versa ; par suite, il n'y aura pas lieu à ratification de la décision d'émission par Assemblées spéciales.

« III. Le capital social pourra toujours être réduit, et ce, par la réduction du nombre des actions dans la proportion de cinq actions O pour une action P ou par tous autres moyens. »

ART. 20. — Le seizième alinéa de cet article a été ainsi complété:

« Toutefois, en vertu des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du trois janvier mil neuf cent trente, la Gérance a toutes autorisations et tous pouvoirs utiles à l'effet d'emprunter au nom de la Compagnie par émission d'obligations ou de bons non hypothécaires, à concurrence d'un montant tel que le total des obligations ou bons émis ou en circulation n'excède à aucun moment le double du montant nominal du capital social (les obligations dont le remboursement devra être effectué dans un délai n'excédant pas six mois n'entrant pas dans le décompte ci-dessus). »

ART. 40. — Le dernier alinéa de cet article a été complété par les mots « modifiée par la loi du 1er mai 1930 ».

ART. 44. — Le troisième alinéa de cet article a été complété par les mots « sous réserve de ce qui est dit à l'article 20 ci-dessus ».

Le dernier alinéa a été supprimé et l'avant-dernier alinéa est devenu :

« En un mot, elle pourra statuer sur les actes et mesures qu'elle jugera utiles pour la Société, même non prévus, et apporter aux présents statuts les modifications quelles qu'elles soient autorisées par les lois sur les Sociétés. »

ART. 45. — Les quatre premiers alinéas de cet article ont été remplacés par la rédaction suivante :

« Aux Assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts, tout actionnaire aura le droit d'assister quels que soient le nombre et la catégorie de ses actions.

« Les Assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur les modifications aux statuts touchant à l'objet ou à la forme de la Société, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si elles sont composées d'un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

« Lorsqu'il s'agit de délibérer sur des modifications aux statuts autres que celles touchant à l'objet ou la forme de la Société, si une première Assemblée ne réunit pas un nombre d'actionnaires représentant les deux tiers au moins du capital social, de nouvelles Assemblées peuvent valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des quatrième et cinquième paragraphes de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1867, modifiée par la loi du 1er mai 1930. »

Au sixième alinéa, les mots « ci-dessus, eu égard au capital représenté par les actions de la ou des catégories dont il s'agit » ont été remplacés par les mots « de l'article 34 du Code de Commerce, modifié par la loi du 1er mai 1930 ».

DÉPÔTS. — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le 17 septembre 1931 à chacun des Greffes :

des Tribunaux de Commerce de Lyon, Cusset, Autun, Saint-Etienne, Bône (Algérie), Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millau, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom et Bourges,

du Tribunal de 1re Instance de Fougères,

et des Justices de Paix de Lyon (3e et 5e arrondissements judiciaires), Cusset, Autun, Rive-de-Gier, St-Chamond, Givors, Bône (Algérie), Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac (Canton nord), Cahors (canton nord), Millau, Abbeville (canton nord), Bayonne (canton nord-ouest), Montluçon (canton ouest), Nevers, Rennes (canton sud-ouest), Riom (canton ouest), Vierzon et Fougères (canton sud).

Pour publication :

P. DE LACHOMETTE,
VILLIERS et CIE.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*) *Le co-gérant :* L. PARAZINES.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON
à 3 fr. 50

NORD

Récit de l'Arctique

Par Jacques HELLER

Jacques Heller, ayant pendant quatre années vécu la vie même des chasseurs de fourrures et peiné sur les glaces de l'Arctique, a peint dans cet ouvrage un tableau remarquable du caractère, du tempérament et des coutumes des Esquimaux rappelant le film célèbre de Nanouk encore aujourd'hui considéré comme le modèle des films documentaires. Il nous donne des aperçus nouveaux et des détails techniques bien curieux sur ces habitants de la côte Nord-Ouest de la baie d'Hudson, moins civilisés certes que ceux du Groënland, race sans tradition, sans arts, et dont la religion n'existe que sous forme d'une superstition tout à fait primitive.

L'auteur nous montre un jeune Français, Michel, lassé de la vie monotone des cités européennes, cherchant sur les côtes du Labrador, au service d'un établissement français de fourrures, une vie répondant à son goût de l'imprévu et de l'inconnu. Une tempête et des icebergs menaçants l'accueillent à Baker Lake. A peine débarqué il partage, au cours des hivers arctiques, la vie rude des agents collecteurs de fourrures, l'échange avec les Esquimaux contre fusils, étoffes, tabacs, eau-de-vie, les produits de leurs chasses, se livre à de pénibles randonnées en traineau, à d'émouvantes chasses de caribous, oies sauvages et perdrix, à des luttes inégales contre des bandes de loups affamés et pilleurs de pièges. Une idylle de Michel avec une Esquimaude, Loulouke, la naissance et la mort d'un enfant rachitique et albinos nous font connaitre les plus curieux aspects de l'âme de ces hommes pour qui leurs femmes ont moins de prix que des présents et de ces mères dont la perte de leurs enfants n'est capable de causer dans leurs cœurs qu'une douleur bestiale et passagère.

Ce livre nous initie en outre aux efforts surhumains de la police canadienne à la recherche des meurtriers et des voleurs à travers ces immenses étendues désertiques et de neige où la faim et le froid châtient plus souvent les criminels que la justice des hommes.

Jacques Heller a su faire de ces régions où il a vécu une description saisissante, en un style sobre, vif, mais parfois un peu âpre ; un profond sentiment d'humanité, atténuant tout le barbare et le rude que peut présenter pour nous l'exotisme de ces régions arctiques, se dégage de cette belle œuvre documentaire.

Un volume in-16, sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

LA LISEUSE
Collection de romans à mettre entre toutes les mains

LA RIVALE

Par CHAMPOL

Le difficile probléme qui consiste à offrir aux lectures familiales des œuvres saines, exemptes cependant de fadeur, se recommandant par un intérêt soutenu, des qualités éminentes de style et d'observation, a été entièrement résolu par l'auteur de la *rivale*. Nul doute que cette histoire pathétique d'une famille aristocratique essayant en vain de lutter contre l'envahissement des « grands barbares blancs » des nouvelles classes sociales n'obtienne un vif succès dans une collection destinée au grand public. Un succès qui égalera celui de Sœur *Alexandrine et de cas de conscience* Au fond, le personnage essentiel de ce drame, où s'agitent, parmi des péripéties variées, infiniment douloureuses, l'honneur, l'avenir, le bonheur d'une sorte de dynastie méridionale, puissante par le nom, d'antiques traditions une fortune assise en apparence, c'est la maison magnifique qui en est le signe sensible, pour la conservation de laquelle les d'Arcizan luttent avec un beau courage, mêlé d'une pieuse superstition. Que peuvent-ils contre la force de l'argent, l'envie des nouveaux riches à la Dossun, les intrigues d'une coquette prête à tout pour conquérir un nom respecté, une façade sociale, implacable dès qu'elle se sent jugée ! Et la ruine est au bout de ce combat inégal où se prodiguent d'obscurs dévouements, où se révèle la tragique infériorité des chevaliers d'un autre âge en face d'une société déraxée et platement matérialiste. D'inoubliables figures se détachent de cette action prenante : le marquis d'Arcizau, frivole et charmant, sa fille Christine, être de faiblesse et de douceur, son fils Raymond, officier démissionnaire, Labarthe, héros méconnu d'un roman secret, le missionnaire, etc.

Un volume in-16, sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

LA FEMME ET L'ENFANT

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 311, du 15 Septembre, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

Excelsior, M. Paul Coquemard. — La quinzaine illustrée. — La quinzaine nataliste et familiale, M. Théodore. — Le billet de l'Oncle, Oncle Benjamin. — Les propos de la quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Trois marins, Irénée le Doré.

Médecine et hygiène familiales. — Pour une vie plus saine. — Le conte de *La Femme et l'Enfant*. — La Page de l'Éducation physique.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Éducation familiale, l'Économie ménagère et domestique, la Mode etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine l'Éducation physique y sont également traitées.

Le Feuilleton, *Sculpteur d'âme*, par Pierre Ladoué.

Administration : 60, rue Lhomond, Paris (Ve).

Abonnements : 30 frs par an.

Spécimen contre 0.60 en timbres-poste.

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
illustrations de Mlle Alice Millochau
(*Nouvelle édition*)

Berger-Levrault et Paul Meyzenc, *éditeurs*, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, *Editeur*, Paris

En vente : **A CAHORS**
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCÈS, *Successeur*

Au TicTac de la Vieille Pendule
(*Contes quercynois*)
par Eugène GRANGIE

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs
En vente : **A CAHORS**
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCÈS, *Successeur*

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de Mlle Alice Millochau)
1 vol. Prix..... 6 fr.
En vente : **A CAHORS**
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCÈS, *Successeur*

SERVICE D'ÉTÉ 1931

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 20	»	10 16	»	17 18	19 20	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 34	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 53	»	16 30	»	23 3	0 35	2 8	3 20	»
LIMOGES départ.	4 31	9 2	»	16 37	»	23 9	0 42	2 23	3 28	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	»	18 18	»	0 48	2 11	4 8	5 9	»
BRIVE... départ.	7 38	12 32	16 19	18 24	18 50	0 54	2 17	4 17	5 16	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 6	20 31	—	—	—	5 53	»
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	—	20 41	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	—	21 5	—	—	—	—	»
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	—	—	5 23	—	»
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 14	»	2 36	3 47	6 7	7 3	»
CAHORS départ.	11 25	17 42	»	20 18	»	2 40	3 51	6 12	7 7	7 20
Sept-Ponts	11 45	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 31
Cieurac	11 59	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 47
Lalbenque	12 7	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 56
Caussade	12 44	19 1	»	21 1	»	—	—	7 »	—	8 33
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	»	21 23	»	3 41	4 50	7 25	8 14	9 10
TOULOUSE.. arr.	16 58	21 8	»	22 17	»	4 29	5 37	8 22	9 5	11 12

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21 »	22 55	23 15
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Caussade	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE arr.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 19	2 9	2 40
BRIVE dép.	»		13 54	»	23 39	0 39	2 15	2 46
PARIS.. (A.) arr.	»		21 46	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		21 58	»	8 45	9 5	9 30	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	»	18 35
Pradines	6 29	15 10	»	18 43
Mercuès	6 38	15 19	»	18 52
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 23	»	18 56
Parnac	6 49	15 33	»	19 5
Luzech	6 55	15 39	»	19 13
Castelfranc	7 7	15 51	»	19 25
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	15 55	»	19 29
Puy-l'Évêque	7 20	16 4	17 36	19 38
Duravel	7 27	16 11	17 48	19 46
Soturac-Touzac	7 35	16 19	18 »	19 54
Fumel	7 46	16 30	18 27	20 6
LIBOS	7 51	16 35	18 33	20 11

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel	6 38	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Evêque	7 21	9 55	14 57	18 47
Prayssac (*Arrêt*)	7 35	10 4	15 6	18 56
Castelfranc	7 52	10 9	15 12	19 2
Luzech	8 12	10 20	15 25	19 14
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23
Douelle (*Arrêt*)	» »	10 34	15 39	19 28
Mercuès	8 40	10 40	15 45	19 34
Pradines	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS	9 1	10 55	16 »	19 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 5	9 50	16 14	18 30
Cabessut	8 15	10 1	16 25	18 41
Arcambal	8 24	10 17	16 34	18 54
Vers	8 32	10 25	16 42	19 5
Saint-Géry	8 38	10 50	16 47	19 14
Conduché	8 49	11 19	16 58	19 33
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	11 29	17 4	19 41
St-Martin-Labouval	9 2	11 53	17 11	19 57
Calvignac	9 8	12 3	17 17	20 6
Cajarc	9 21	12 20	17 29	20 21
Montbrun	9 30	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 38	20 34
Toirac	9 38		17 49	20 46
Lamadeleine	9 49		18 1	21 1
CAPDENAC	10 »		18 13	21 15

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 49	18 55	»
Lamadeleine	7 22	12 5	19 7	»
Toirac	7 33	12 19	19 18	»
Montbrun	7 41	12 30	19 26	»
Cajarc	7 52	12 46	19 39	»
Calvignac	8 2	12 59	19 49	»
St-Martin-Labouval	8 9	13 8	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 18	20 6	»
Conduché	8 23	13 27	20 13	»
Saint-Géry	8 37	13 49	20 26	»
Vers	8 42	13 56	20 32	»
Arcambal	8 50	14 7	20 40	»
Cabessut	9	14 22	20 51	»
CAHORS	9 8	14 31	20 59	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	»	14 20	17 15	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 38	»	14 34	17 29	»
Puybrun	5 47	»	14 43	17 38	»
Bretenoux-Biars	6 4	»	14 57	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 12	»	15 5	18 1	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 11	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 36	»
Siran (arrêt)	7 4	»	15 53	18 53	»
La Roquebrou	7 22	»	16 10	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 54	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 36
Sarlat	»	8 2	12 »	17 35	20 39
Cazoulès	»	8 44	12 39	19 15	21 16
Souillac	7 37	10 55	13 32	19 28 / 21 25 / 15 45	
Le Pigeon	7 52	11 20	13 47	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	7 57	11 27	13 52		16 5
Martel	8 6	11 56	14 »		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 16	12 8	14 10		16 24

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26
Martel	»	8 5	9 37	12 56	18 »
Baladou. Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31
Souillac	6 50	8 28 / 9 1	10 » / —	13 17 / 13 35	18 44 / 19 43
Cazoulès	7 1	9 8	»	13 43	19 53
Sarlat	8 33 / 5 15	9 52	17 41	14 31	20 33
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 13	15 23	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39	
CAPDENAC. arr.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48	
CAPDENAC. dép.	1 24	6 39	10 14	10 51	13 31	18 24	22 1	
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11 6	13 56	18 38	22 13	
Le Pournel	—	7 14	»	11 25	14 32	18 59	»	
Assier	2 47	7 27	»	11 33	14 57	19 10	22 39	
Flaujac (halte)	—	7 37	»	11 45	15 10	19 19	»	
Gramat	3 19	7 54	»	11 59	15 42	19 34	22 59	
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 45	23 9	
Montvalent	4 5	8 24	»	12 23	16 22	19 59	»	
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 34	»	12 33	16 35	20 8	23 29	
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 47	»	12 43	16 51	20 18	23 33	
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»	
Turenne	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»	
BRIVE ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6	
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	21 58	»	5 39	9 05	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)			(Austerl.)				
PARIS (Orsay) d.	19 10	21 10	22 20	7 40	10 16	»	»	
Brive dép.	3 53	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»	
Turenne	4 16	8 27	13 3	16 26	19 33	»	»	
Quatre-Routes	4 24	8 38	13 15	16 33	19 46	»	»	
St-Denis-p.-Martel arr.	4 32	8 46	13 23	16 43	19 57	»	»	
St-Denis-p.-Martel dép.	4 33	8 56	13 36	16 49	20 9	»	»	
Montvalent	—	9 9	13 51	17 2	20 31	»	»	
Rocamadour	5 5	9 30	14 14	17 19	21 14	»	»	
Gramat	5 19	9 44	14 31	17 32	21 39	»	»	
Flaujac (halte)	—	9 57	14 44	17 45	»	»	»	
Assier	5 41	10 9	14 59	17 56	22 45	»	»	
Le Pournel	—	10 23	15 9	18 5	22 59	»	»	
FIGEAC	6 9	10 44	15 31	18 28	23 28	»	»	
CAPDENAC arr.	6 19	10 54	15 41	18 38	23 41	»	»	
CAPDENAC dép.	6 36	11 54	16 8	18 52	»	»	»	
TOULOUSE	10 14	16 5	20 40	23 5	»	»	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 40	17 16	»
Carsac	8 50	17 27	»
Grolejac	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 10	17 59	»
GOURDON	9 20	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	5 56	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 5	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 14	16 24	»
Grolejac	6 32	16 29	»
Carsac	6 43	16 39	»
SARLAT	6 57	16 50	»